EMPLOI, HABITAT

Connaissez-vous le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant ?

C'est le début de la saison touristique, pour répondre aux besoins de logement des actifs saisonniers, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo soutient le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant mis en œuvre par l'Association Presqu'île Habitat Jeunes depuis mai 2022.

Publié le 29 mars 2024

Le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant est une solution solidaire qui permet à un actif de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle, de loger temporairement chez un particulier qui dispose d'une chambre, d'un studio ou d'un appartement disponible.

Quels sont les avantages pour l'hébergeur ?

- L'hébergeur perçoit une indemnité à hauteur de : 15€ / nuit dans la limite de 270 € par mois
- Le dispositif est flexible : vous pouvez mettre à disposition votre hébergement ou chambre disponible de plusieurs jours à plusieurs mois.
- L'Association Presqu'île Habitat Jeunes (APHJ) s'occupe de tout

L'APHJ assure la médiation entre les jeunes demandeurs d'un logement et les hébergeurs. Elle s'occupe notamment des visites et de la sélection des logements, de la gestion centralisée des demandes d'hébergements, du suivi juridique des contrats de location et de l'information sur l'existence du service auprès des réseaux accueillant les jeunes, des communes et des entreprises du territoire.

Pour plus d'informations, contactez l'APHJ par téléphone au 02.40.11.16.11. ou par mail à l'adresse suivante : contact@aphj-logement.fr

En savoir +

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80

https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/connaissez-vous-le-dispositif-hebergement-temporaire-chez-lhabitant-24451?